Reçu le 06/02/2023

Délibération n° 2023-03

Folio nº

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

	En exercice : 15	Présents votants : 13	<u>Pour</u> : 13	Abstention: 0	<u>Contre</u> : 0
--	------------------	-----------------------	------------------	----------------------	--------------------------

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

L'an deux mille vingt-trois le 30 janvier à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 janvier 2023.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	Absente	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	Absente	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Cindy ARLOT-PELLEVOISIN (procuration à Cécile GRASSET) ABSENTS: Cécile GRASSET absente jusqu'à 21 heures et Valérie GENDRE absente jusqu'à 20h40

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2023-03 Encaissement d'un chèque EDF

Pour faire suite à la réception d'un chèque de 33,13 € émis par EDF en remboursement d'un trop perçu, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à émettre un titre sur le budget principal. Ce chèque correspond à un remboursement de 4.64 € sur la consommation électrique de la mairie et à 28,49 € sur la consommation électrique du stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, l'émission d'un titre de recette sur le budget principal de la commune d'un montant de 33,13 € émis par EDF.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 02 février 2023 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Bernard BAZINET

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac Affichage le 02/02/2023 Page 1 sur 1